

## Autour de la table de Shabbat n° 372 Michpatim



**Ces paroles de Thora seront étudiées pour la réfoua chéléma de Sarah bath Esther, famille Guez de Paris**

### **Lorsqu'il y a des cataclysmes dans ce monde qui harangue la foule ?**

Une fois, dans les débuts des années 1900, est arrivé un commerçant juif de la lointaine Chine auprès du Tsadiq, Hafets Haïm, que son mérite protège le Clall Israël, afin de lui demander sa bénédiction. Le Hafets Haïm lui demandera qu'il lui décrive la situation dans cette lointaine contrée d'Asie. Le marchand lui fera un rapport exhaustif concernant la communauté et rajoutera qu'il y a quelques mois, d'énormes digues s'étaient effondrées dans les vallées du gigantesque pays entraînant la mort de centaines de milliers d'autochtones. Le Rav en entendant ces paroles pleura à chaudes larmes ! Le commerçant eut un certain étonnement et dit : "Je ne comprends pas votre attitude. Le peuple chinois dans sa grande majorité voue un culte aux idoles. Donc pourquoi avoir de la compassion à leur égard?" Le Rav répondra à l'aide d'une courte allégorie : « **Une fois, sur la grande place de Varsovie, un homme retourna une grande caisse, grimpa dessus et commença à haranguer la foule en Yiddish. D'après toi, à qui cet homme s'adressait-il ? Les polonais ne comprenaient pas ce patois typiquement juif. Donc il s'adressait à la communauté juive de Varsovie qui pratiquait le Yiddish comme langue maternelle. Pareillement, poursuivit le Hafets Haïm, lorsqu'il y a des cataclysmes dans le monde, c'est Hachem qui interpelle les Bné Israël. Or, vers qui Hachem se tourne? Vers les idolâtres qui ne comprennent rien de ce qui se passe?!**

**C'est uniquement à son peuple qu'il s'adresse, celui qu'Il aime et avec lequel Il a un échange constant ! Donc s'il se déroule de si grandes**

**catastrophes dans le monde, c'est la preuve que l'attribut de rigueur s'exerce. Ce n'est que l'action du Clall Israël qui peut juguler la colère Divine et amener la bénédiction et le Chalom sur terre ».** Fin de l'anecdote véritable.

Donc si en Turquie il s'est déroulé un tremblement de terre si terrifiant, **c'est un message pour nous, afin de faire Téchouva se repentir.** Le Talmud Yéroushalmi (8° CH de Bérahot) enseigne qu'il y a plusieurs raisons pour lesquelles Hachem envoie ces secousses telluriques. Parmi elles, la discorde entre les hommes. Il est à remarquer que la terre ferme unifie tous les peuples. Seulement lorsqu'il y a un tremblement de terre, cela montre que les plaques de l'écorce terrestre se chevauchent et ne forment plus d'unité, à l'image de la discorde entre les hommes, les relations interdites selon notre Sainte Thora (entre hommes, et aussi les femmes interdites...). C'est, aujourd'hui, une normalité que de favoriser ces unions, interdites il y a encore quelques décennies... Cela n'amène que la désolation... Tout le contraire de la vie ! Les divertissements Ciné, iPhone etc... qui amènent l'assimilation de la communauté aux idéaux de la société occidentale (Essav). De plus, les terribles attentats qui se sont déroulés en Terre Sainte et en particulier la veille de Shabbat et pendant Shabbat (il y a trois semaines) viennent nous dire de nous fortifier afin d'améliorer notre pratique du Shabbat avec tous les détails de la Hala'ha et de l'étude de la Thora qui protège le peuple dans son ensemble. Et pour ceux qui sont obligés (?) d'avoir un smartphone, il conviendra de mettre un vrai filtre afin d'être moins imprégné de toutes ces scènes malsaines qui poussent au libéralisme à outrance. **Et pourtant, avec tout cela, Hachem prendra en**

**miséricorde son peuple à Tsion et dans tout le reste du monde ! Pour faire venir la bra'ha sur terre.** Notre Paracha suit celle du Don de la Thora. En conséquence elle est remplie de nombreuses règles car l'étude de la Thora imprègne l'homme et l'humanité de plus de spiritualité. Cette semaine je m'attarderai sur la Mitsva du prêt dans le contexte de la Tsédaqa. Il est écrit (Chémot 22.24), " **Si tu prêtes à ton peuple, tu prêteras au pauvre...**". Les Sages de mémoire bénie, enseignent que bien que la forme du verset soit conditionnel (si), il ne s'agit pas moins d'un commandement, un ordre en bonne et due forme. Et ce conditionnel vient nous suggérer que parfois, il n'y a pas de Mitsva de prêter, lorsque par exemple on sait pertinemment que l'emprunteur n'a aucune disposition à rembourser (d'après le Daat Zéqnim). Cependant, il est intéressant à savoir que cette Mitsva fait partie des lois de Tsédaqa, puisqu'il est écrit "Tu prêteras au pauvre...". Et en effet, mes lecteurs le savent bien, la Thora a interdit le prêt à intérêts entre les membres de la communauté je ne pourrais pas prêter à mon copain, à sec après les vacances d'hiver, 1500 € sur trois mois et en fin de parcours lui réclamer 1750€ même si les deux compères sont tous les deux contents de l'accord.... Cependant, pour être exhaustif il existe le cas du "Eter Isqua". **Il s'agit d'une association entre le prêteur et l'emprunteur.** Une partie de la somme est prêtée tandis que la seconde est un **dépôt** sous forme d'investissement de la part du prêteur. Sur cette deuxième partie, le prêteur pourra demander une plus-value car il a pris un risque si l'affaire ne fonctionne pas. L'investisseur perdra la partie "dépôt". Concernant la partie prêt, le prêteur ne peut pas demander des intérêts. Toutefois, si l'affaire génère des bénéfices, il pourra, en fonction du rendement, demander son dû. Le prêteur devra, tout de même payer quelque chose sur le fait que l'emprunteur s'est occupé à faire fructifier la partie dépôt. La chose est complexe et avant de faire un tel contrat il faudra demander l'avis d'un Rav averti. Bien des fois la personne, affaiblie financièrement, n'ira pas jusqu'à demander le don gratuit auprès de son ami car son honneur le lui défend. Cependant, demander l'aide d'un prêt n'est pas désobligeant. De là, les Sages enseignent que le prêt fait partie des meilleures Tsédaqa. Le Choul'han Arouh édicte : "le plus haut niveau de Tsédaqa est le soutien au pauvre de la communauté en lui **offrant un don, un prêt, en proposant une association ou en l'aidant à apprentissage d'un métier.** De cette manière notre pauvre se renforcera et n'arrivera pas au point de demander l'aumône." (Yoré Déa 249.6). Le Roi

Salomon dans Michelé (11.24) écrit : "Ils y en a qui répartissent leurs biens aux fins d'aider les autres. **Et pourtant, ils récoltent beaucoup plus**". A l'inverse, ceux qui s'abstiennent d'aller d'après la droiture d'aider leurs prochains, mourront **dans le manque...**". La voie est donc toute tracée : plus on donne pour la bonne cause plus on aura la bénédiction. Cependant votre feuillet préféré ne fait pas cette semaine un appel à ses lecteurs du genre : "A votre bon cœur, messieurs mesdames" mais tient à comprendre cette énigme. Comment en donnant de son argent on pourra recevoir la bénédiction d'Hachem ? Ou encore il est écrit (Choul'han Arouh) "jamais un homme ne s'est appauvri par la Tsédaqa" ou "la Tsédaqa amène le Chalom, la protection..." (Voir Ktouvot 62/Baba Batra 9). Pour comprendre cette énigme je vous rapporterai cette histoire du Saint Zohar. Il s'agit de Rabbi Hiya et Rabbi Yossi qui étaient en chemin. Au loin ils virent deux autres voyageurs et un homme en haillons qui leur demandait leur aide car il n'avait pas mangé depuis trois jours. L'un, des voyageurs, sortira de suite sa gamelle et proposera à l'indigent un copieux repas. Son coéquipier avait un air très sévère et lui dit : "Tu sais qu'on part pour un long trajet. Si tu penses que je te donnerais de mes vivres, tu te trompes! J'ai tout juste pour moi, et ma vie passe avant tout ! Réfléchit à deux fois avant de donner à ce pauvre !" L'autre répondit : "Tu crois vraiment que je compte sur toi ? C'est quelqu'un d'autre qui pourvoira à mes besoins. **Béni soit Hachem !**" Juste avant de se séparer du pauvre, le généreux voyageur lui tendra un sandwich pour sa route. Rabbi Haïa qui scrutait tous les événements, avait beaucoup de peine. Il disait : "C'est tellement dommage que D.ieu ne m'ait pas donné l'occasion de nourrir ce pauvre !" Rabbi Yossi dira "tu ne dois pas avoir de regrets. Certainement que l'homme généreux avait un décret qui pesait sur lui. Hachem lui envoya **ce pauvre afin de lui donner du mérite et le sauver de la mort !**" Les deux Talmidé Hahamims continuèrent à suivre de loin les deux inconnus pour connaître la suite des événements. L'homme généreux s'installa au pied d'un arbre et somnolera. Soudainement les Talmidés Hahamims virent une bête féroce, surnaturelle sortir de la forêt avec des crocs pour le déchiquter. Puis d'une manière tout aussi surnaturelle descendit de l'arbre un grand cobra qui fit obstacle entre la bête féroce et le dormeur. Le serpent tuera la bête et s'enfuira. Rabbi Hiaï et Rabbi Yossi s'approchèrent du paisible dormeur. Ils le réveillèrent et ils lui donnèrent de la nourriture et ils ajoutèrent : "tu as eu droit à deux prodiges. Tu as été sauvé du

serpent et de la bête féroce, et tu as reçu la vie en cadeau". Fin de l'histoire véridique On aura compris que même que lorsque les affaires ne sont pas forcément florissantes, le fait de tendre la main à son prochain par le prêt ou la Tsédaqua, c'est le meilleur moyen de faire régner la bénédiction. L'inverse est aussi vérifié. S'interdire de donner, alors que l'on a les capacités, entraîne la perte. Faire du bien à son prochain éveille dans les Cieux la bonté. En retour, la bénédiction descendra.

### **Le Sippour**

Cette semaine la Paracha a longuement enseigné les lois Ben Adam LÉHavéro/entre les hommes. Je poursuivrai dans le même domaine. Un organisme bien connu du public en Erets et également en France, du Rav Zamir Cohen Chlita, 'Hidabarot', a dévoilé cette véritable histoire. Elle s'est passée par de là l'océan Atlantique dans la grande métropole new-yorkaise il y a 6 ans. Un homme d'affaires de la communauté a eu des rêves répétés. Comme c'était un homme d'une certaine trempe, il n'en fit pas cas. Cependant, le rêve se répétait de nuit en nuit et était particulièrement explicite. A chaque fois que notre homme se mettait au lit, de suite, son rêve apparaissait. Et pas n'importe lequel. Il voyait un autre homme, bien connu de lui qui venait de disparaître, qui criait et l'implorait dans son rêve : 'S'il te plait, pardonne moi pour tout ! Je ne peux plus supporter les souffrances atroces que j'endure dans le monde de la vérité où je me trouve !' Cette vision très précise, notre homme l'aura des dizaines de fois. Mais à chaque fois, notre homme se réveillera en sursaut et dira de sa voix forte, 'Laisse-moi, je ne te pardonnerai JAMAIS ! Ni dans ce monde, ni dans l'autre monde !'. Qu'elle était la raison d'une rancune si grande ? 35 ans auparavant, notre homme était associé avec cet autre homme qui apparaissait dans son rêve aujourd'hui. Au départ, le Business marchait à merveille ! Cependant, avec le temps, éclata une grande dispute entre les deux hommes. L'association se rompit. Mais les choses ne s'arrêtèrent pas là. L'associé qui apparaissait régulièrement dans le rêve avait fait **deux grosses bévues** : il n'avait pas remboursé une très forte somme d'argent qu'il lui devait (prêt), et d'autre part, **encore beaucoup plus grave**, c'est qu'à CHAQUE endroit où notre homme essayait de refaire des affaires, **il le calomniait en disant qu'il n'était pas un homme de confiance** ! Durant toutes ces nombreuses années : 'je comptais refaire ma vie professionnelle dans une autre activité. Rien n'y faisait ! Toutes les portes se fermaient à mon approche à cause de tout ce Lâchone Hara (mauvaises paroles) qu'il déversait sur moi !

J'éprouvais comme s'il me tuait de sang froid ! Jamais je ne lui pardonnerais'. Notre homme bien vivant, aura ce rêve très longtemps mais ne le dévoilera à personne, car la plaie était encore profonde. Jusqu'à Pourim de **mars 2017**. Cette fois, on frappe à sa porte. Il s'agit d'un jeune adulte qui se présente avec un beau Michloah Manot (corbeille remplie de victuailles en l'honneur de Pourim). Le jeune se présente et dit qu'il est le fils de son ancien associé d'il y a 35 ans. Il ajouta, 'Mon père m'est apparu en rêve hier et m'a demandé de t'apporter ce Michloah Manot. Il m'a dit précisément ton nom et m'a demandé de t'IMPLORE afin que tu lui pardonnes ! Il m'a dit aussi qu'il souffre terriblement en haut'. Des larmes de colère et de honte ont rempli les yeux de notre homme d'affaires et il dit sèchement au fils : **'Ton père m'a fait tellement de mal ! Il a brisé ma carrière et m'a tué de sang-froid. Je ne lui pardonnerais pas !'** Le fils ne s'attendait pas à une telle réaction. Mais de suite après Pourim, le fils pris contact avec des grands Rabanims afin qu'ils interviennent dans l'affaire. Dans un premier temps, le téléphone sonna chez notre homme. Au bout du fil, rien d'autre que l'Admour de Wiznits qui lui dit : 'Un juif doit pardonner à son prochain pour le mal fait !' Puis, un autre grand Rav l'appelle pour le voir. C'était l'Admour de Zimigrade. Après une longue entrevue, le Rav lui dit qu'il fallait pardonner malgré tout le tort fait ! Lors de cette rencontre notre homme éclata en sanglots, et finalement dira : **'JE TE PARDONNE POUR TOUT LE MAL FAIT, d'un cœur entier !'** Le vendredi qui a suivi la visite à l'Admour, notre homme reçu un mot provenant de la veuve de son ancien associé qui lui écrivit : 'Je te remercie de tout mon cœur pour le fait que tu as fait un IMMENSE bien à mon mari défunt. Cela fait un an qu'il a de grosses souffrances dans le monde d'en haut et qu'il vient me crier dans mes rêves. Je joins ce chèque, que mon mari m'a demandé de te régler, qui correspond aux sommes qu'il te devait depuis 35 années.' Et depuis, le défunt ne vient plus en rêve ni à sa femme ni à son ancien associé ! On aura appris cette semaine que les règles monétaires vol, espièglerie ou médisance que notre Paracha développe, ne sont pas uniquement du domaine de la loi juive. Ces lois sont transcendantes. Donc leur application ou non-application aura des répercussions jusque dans les mondes spirituels.

**Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.**

**David Gold Tél : 00972.55.677.87.47 - Email:9094412g@gmail.com**

*Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora*

Nouveau! A l'approche de Pourim, je vous propose une belle Méguila d'Esther (Beit Yossef/11 lignes)

Avec l'aide de Hachem, je cherche à éditer (en France et en Erets) le second tome de mon premier livre "Au cours de la Paracha" paru en France et en Israël. Celui qui souhaite participer à cette entreprise (relecture, mis en page et édition et pourquoi pas soutien) sera le bienvenu. Prendre contact auprès du mail habituel.

**Que la paix règne sur le Clall Israël et qu'il soit protégé par Haquadoch Barouh Hou dans le monde entier**

**Une bénédiction à David Timsit et à son épouse (Raanana) dans l'éducation des enfants et la Parnassa**